

PROJET DE LOI

N° 126

adopté

SÉNAT

le 27 avril 1978.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe du Yémen, signé à Paris le 16 février 1977.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 264 et 322 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe du Yémen, signé à Paris le 16 février 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 avril 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota. — Voir le document annexé au n° 264 (1977-1978), Sénat.